



**COMMUNIQUÉ DE PRESSE:**  
**UNE AVANCÉE IMPORTANTE FACE À L'URGENCE MAIS UNE RÉPONSE PARTIELLE AUX BESOINS**  
**CA 17 DÉCEMBRE MOTION SUR LA SUSPENSION DES PRÉLÈVEMENTS DES DROITS DIFFÉRENCIÉS**

Strasbourg le 18 décembre 2024

Le Conseil d'Administration de l'Université de Strasbourg du 17 décembre examinait notre motion visant à la suspension des prélèvements des frais différenciés et aux remboursements de la première échéance. Comme exposé dans notre dossier présenté en conférence de presse le 9 décembre 2024, de très nombreux·es étudiant·es ignoraient l'application des frais différenciés à l'Université de Strasbourg. Ils sont mis en place à la rentrée 2024-2025 suite au vote du CA du 26 septembre 2023.

Aujourd'hui nous présentons, avec le soutien des forces syndicales représentatives élues au CA et en tant qu'élus·es étudiant·es, une motion pour répondre à l'urgence sociale. En effet l'application de tels frais dans ces conditions met en danger les étudiant·es qui sont plongés·es dans une précarité extrême et une détresse psychologique révoltante.

Par conséquent, notre motion permettait de répondre immédiatement et concrètement à la situation avant d'aborder l'exonération de ces frais. Cependant, placé à la fin du CA après 5h de débats et de votes sur des sujets multiples, ce que nous demandions a été largement modifié par l'université, la délibération proposée n'a traité qu'une partie de notre demande. Du traitement collectif et général qu'exigent les circonstances, le texte final individualise et déresponsabilise l'Université.

M. DENEKEN gagne du temps et les étudiant·es restent plongés dans l'incertitude, l'angoisse et la précarité. L'université propose une suspension de l'échéance du 10 janvier pour toutes les étudiant·es ne s'étant pas acquittés entièrement des droits différenciés et ceux-ci ont jusqu'au 17 janvier pour faire parvenir un dossier complet pour exposer leur situation en vue d'une possible exonération au cas par cas.

La délibération finale propose un examen au cas par cas de tous les étudiant·es concerné·es avec une suspension temporaire du prélèvement prévu pour le mois de janvier.

*“Le conseil d'administration de l'Université de Strasbourg approuve la suspension de la seconde échéance du 10 janvier 2025 pour les étudiants ayant déjà un échéancier en cours pour le règlement de leurs droits différenciés et pour les étudiants qui constitueraient leur dossier entre-temps”*

Cette délibération fait cependant partiellement abstraction des frais déjà prélevés dont nous proposons le remboursement compte tenu des situations financières. Elle ne considère pas l'immense précarité dans laquelle les étudiant·es ont sombré suite au prélèvement. De nombreux·es étudiant·es ont dû faire opposition étant déjà à découvert avant le prélèvement de 725€. Face aux sollicitations de notre élu sur ce sujet, l'administration a évoqué un possible remboursement selon le dossier de l'étudiant·es mais pas avant le mois de janvier et sans aucune certitude. De plus, la présidence ignore totalement le calendrier. Elle exige des étudiant·es qu'ils transmettent l'ensemble de leur dossier, soit près d'une centaine alors même que les services de l'université ferment dans quelques jours pour les fêtes de fin

d'année, et que les étudiant·es entrent en pleine période de révisions et de partiels déjà largement troublées par leur situation économique et psychologiques.

Si notre mobilisation a permis la prise en considération des situations des étudiant·es et un début de prise en charge par l'administration, la décision votée lors du conseil d'administration ne correspond pas à nos revendications. Les modalités sont restrictives dans les délais et font abstraction des dommages économiques déjà opérés. Nous avons à plusieurs reprises abordé la nécessité d'un remboursement du premier prélèvement afin de permettre aux étudiant·es de subvenir à leurs besoins les plus élémentaires: se nourrir et se loger. Mais cette question est restée sans réponse claire de la part de la présidence de l'université qui met la faute sur le manque de temps et qui laisse donc sciemment ses étudiant·es dans une précarité inquiétante.

Par conséquent, notre mobilisation se poursuit. Une pétition en ligne circule (<https://chnng.it/xm84vFTxWB>) pour exiger l'exonération des droits différenciés. Un appel national va être lancé pour alerter l'ensemble des forces politiques et des pouvoirs publics. Notre action s'intègre dans une lutte pour la suppression totale de ces droits différenciés qui ne sont que l'illustration abjecte de politiques libérales qui ciblent en premier lieu les étrangers. L'Alternative Etudiante Strasbourg lutte et s'oppose à la libéralisation de l'enseignement supérieur qui organise une sélection darwinienne par l'argent et la nationalité des étudiant·es "accueillables" dans nos Universités.

L'Alternative Étudiante Strasbourg